

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12152</b>	De Mme Aude Bono-Vandorme ( La République en Marche - Aisne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Intérieur		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
<b>Rubrique &gt;</b> élus	<b>Tête d'analyse</b> >Intérieur - Élus - Conseil de Paris - Indemnités - Statistiques	<b>Analyse &gt;</b> Intérieur - Élus - Conseil de Paris - Indemnités - Statistiques.
Question publiée au JO le : <b>18/09/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/12/2018</b> page : <b>11005</b> Date de changement d'attribution : <b>20/11/2018</b>		

### Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de lui faire connaître, pour l'année 2017, le montant global des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil de Paris, le montant des frais de déplacements et le montant des crédits affectés aux groupes d'élus.

### Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs du conseil de Paris fait apparaître les montants globaux suivants pour l'année 2017 :

Indemnités perçues (c6531)	Frais de mission et de déplacement (c6532)	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (c656)
12 521 930,19 €	176 776,78€	2 975 982,14 €